



Extrait du registre des délibérations

**COMMUNE DE TOURNISSAN**

**N° 2022-24**

**OBJET : Autorisation de signature d'une convention avec l'entreprise Robert, pour l'entretien et le dépannage de l'éclairage public**

Le vingt-huit juin deux mille vingt et deux, à vingt heure trente-cinq minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Tournissan se sont réunis à la mairie dans le lieu habituel, sous la présidence de Marilyse Rivière, Maire, convoqués le jeudi 23 juin, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).  
Etaient présents : Rivière Marilyse, Mendoza Marie-Claude, Guillaumou Liliane, Mazuque sébastien

Nombres de conseillers en exercice : 8

Nombres de Présents : 4 représentants la majorité des membres en exercice, relevant de la prolongation jusqu'au 31 juillet 2022 de la loi de vigilance sanitaire.

Etaient absent(s), excusé(s) : Pamart Pascal, Ternois Devalcourt sandrine

Ont donné pouvoir Bigou Idriss à Mendoza Marie-Claude, Chouanet Steeve à Mazuque Sébastien.

Mme Gillaumou Liliane a été désigné(e) comme secrétaire de séance.

**Mme LA MAIRE**

lit aux conseillers présents, la convention remise par l'entreprise Robert à la demande de la mairie. Cette convention permettra à la commune de mandater un professionnel sur ordre de service pour toute réparation et surveillance de l'état de l'éclairage public.

**Le conseil**

**OUÏ :** l'exposé de Mme la Maire

**DÉCIDE :** à l'unanimité par **6 VOIX POUR**, d'autoriser Madame la maire à signer cette Convention d'entretien, de dépannage et de conseil dans le cadre de l'éclairage Public.

**Autorise :** Madame la maire à signer cette convention d'entretien, de dépannage et de Conseil dans le cadre de l'éclairage public.

**AINSI :** Fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Fait à Tournissan, le 30 juin 2022

Rivière Marilyse

